

Des ruches sont installées en zone protégée

Cesson-Sévigné — Samedi, les Cessonnais sont conviés à l'installation de ruches sur la zone de la Grande Isle, afin d'accueillir des essaims d'abeilles noires.

Pourquoi ? Comment ?

La Grande Isle, c'est quoi ?

Au nord-est de la commune, le long de la Vilaine, la Ville réhabilite depuis quelques années un lieu privilégié.

« Lors de la construction de la rocade et par le biais de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), nous avons récupéré un verger de 2,5 ha qui comprenait près de 3 000 pommiers. Mais, comme il était abandonné depuis une trentaine d'années, il nous a fallu faire une coupe sévère et un gros travail de débroussaillage en périphérie », raconte Yannick Gaborieau, adjoint en charge du développement durable, du cadre de vie et de la voirie.

Une surface particulière, dénommée la Grande Isle, entre l'ancien et le nouveau cours du fleuve, a été réservée en marge du verger.

Une zone qui va intégrer des ruches...

« Après diverses études de faisabilité, nous avons décidé d'y créer une zone de biodiversité. C'est-à-dire un espace protégé qui, entre autres, intégrera des ruches dédiées à la préservation et à la reproduction de

l'abeille noire. Une trentaine d'arbres et arbustes mellifères ont été plantés à cette fin depuis deux ans », détaille l'adjoint au maire.

Qui va gérer le rucher ?

C'est la coopérative Pangaea'ttitude qui va veiller sur le rucher conservatoire. Dominique Loucougain, apiculteur à Cesson-Sévigné et fondateur de Pangaea'ttitude, était déjà présent il y a deux ans lors de la réunion de travail sur site. Il s'enthousiasme : « Ce projet me plaît beaucoup car il correspond exactement à ce que nous préconisons au sein de notre réseau de producteurs de miel du terroir. »

En quoi la démarche est-elle particulière ?

Chaque lieu-dit accueille un seul rucher, dans un espace de rayon de 2 à 3 km, « afin d'être en harmonie avec la biodiversité locale et en accord avec son environnement mellifère », détaille Dominique Loucougain.

Toutes les ruches sont sédentaires, c'est-à-dire qu'elles restent toute l'année au même endroit, permettant l'adaptation des essaims à leur environnement. « Leur nombre est adapté aux capacités mellifères du territoire, car un miel de lieu-dit est uni-



Dominique Loucougain, producteur de miel de terroir, veillera sur les ruches qui seront implantées sur la Grande Isle.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

quement dépendant des capacités et de la qualité des plantes et des arbres du lieu. Il n'est jamais associé avec le miel d'un autre rucher. Pour préserver notre abeille endémique, les essaims présents sur le rucher sont issus d'apiculteurs éleveurs en abeilles noires certifiés par nos soins. »

Une ruche vient d'être mise en place et trois autres seront installées

samedi pour l'inauguration de la zone de biodiversité. À terme, il y en aura une dizaine.

Samedi 8 juin, à 15 h, à la Grande Isle. Entrée libre. Accès balisé à partir du lieu-dit Le-Bois-de-Laval à Cesson, mais également possible par Thorigné-Fouillard et la D86, lieu-dit Le-Pâtis-du-Moulinet, en face l'aire de covoiturage.